



1er octobre 2020

**URGENT : Prolongation des mesures COVID-19**

Cher partenaire,

Comme nous vous l'évoquions dans nos précédentes communications, notre environnement social et économique demeure bouleversé par les impacts causés par la pandémie du Covid-19, depuis son démarrage.

Afin de continuer à vous soutenir dans cette période incertaine et vous aider à faire face à d'éventuelles tensions de trésorerie, nous voulions vous proposer les services offerts dans le cadre du programme Invoice@bel<sup>1</sup>.

Invoice@bel consiste en un portail dans lequel nous partageons la position de toutes vos factures dans notre système comptable. Ce partage d'informations concerne dorénavant nos sociétés et usines en France, Espagne, Portugal, Hollande et Slovaquie.

Au-delà de la visualisation en ligne de vos factures – prévisions de vos encaissements, téléchargement des informations, vous pouvez bénéficier d'un service de règlement anticipé de toutes vos factures validées via le portail Invoice@bel.

Par ailleurs, dans ce contexte tourmenté, Bel SA vient de prendre des dispositions exceptionnelles et immédiates afin de réduire le coût de ce service pour les 2 modalités proposées au choix :

**Offre à la carte :**

Taux fixe sur le montant de l'encours, à savoir :  
Euribor<sup>2</sup> + **0% par facture**, au lieu de 2% en conditions normales.

**Offre systématique :**

Taux variable applicable entre la date de règlement et la date d'échéance, à savoir :  
Euribor<sup>3</sup> + **0% annuel**, au lieu de 3% en conditions normales.

Le coût nul de l'opération est indiqué pour chacune de vos factures validées par notre comptabilité fournisseurs.

Déjà applicables, ces nouvelles conditions sont étendues jusqu'au **01/01/2021** mais pourraient être reconduites selon les conditions du marché.

---

<sup>1</sup> Sous réserve d'éligibilité. Les critères d'éligibilité incluent notamment :

- Une domiciliation du fournisseur dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie.
- Une devise de facturation en Euro
- Une condition de paiement de 50 jours fin de décade, date de facture (sauf exception)

<sup>2</sup> Floor à 0%

<sup>3</sup> Floor à 0%



Dans les 2 options, nul besoin de nous envoyer vos factures, par voie postale, afin de bénéficier d'un règlement anticipé, tout se passe très simplement au travers du Portail invoice@bel.

Il s'agit bien là d'un service de règlement anticipé via le portail Invoice@bel et non pas d'une ligne de crédit ou d'un produit d'affacturage.

Vous pouvez ainsi améliorer vos ratios financiers et, grâce à ce paiement anticipé sans recours, vous pouvez déconsolider l'opération à 100%.

Vous pouvez donc bénéficier du paiement de toutes vos factures échues avant leurs échéances contractuelles et ce sans aucun frais.

Afin d'accéder à ce service, Vous devez procéder à votre demande d'adhésion en ligne en suivant ce lien : <https://invoiceatbel.com/Login>

Une convention de service vous parviendra alors afin de formaliser l'utilisation du service de règlement anticipé.

Découvrez ce que les fournisseurs déjà utilisateurs pensent de ce service innovant en suivant ce lien : <https://invoiceatbel.com/FurtherInformation>

Bon courage en cette période difficile et continuez à vous protéger ainsi que vos collaborateurs, du virus.

**Benoît Rousseau**  
Directeur Trésorerie & Assurances

**Mickaël Labbé**  
Directeur des Achats